

Mise sous tutelle peut on s y opposer

Par thannie, le 03/08/2010 à 16:43

Bonjour,

je m occupe de ma grandmere depuis plusieurs année car sa fille ne s en occupait pas .il y a 2 mois sa fille I a plaçé en maison de retraite et demande une mise sous tutelle .je suis la seule a avoir procuration sur les comptes de ma grand mere .puis je m opposer a la mise sous tutelle.merci par avance

Par jeetendra, le 03/08/2010 à 18:59

[fluo]UDAF du Finistère[/fluo] 15 rue Gaston Planté CS 82927 29229 BREST CEDEX 2

Tél: 02.98.33.34.00

Bonjour, bien sur que vous pouvez vous opposer à la mise sous tutelle de votre grand-mère (sauvegarde de justice), contactez l'Association UDAF à Brest, ils sont spécialisés dans ce domaine, cordialement.